

tres augmentations sur divers produits variant de 7 à 15 p. 100. D'après certaines indications, il y aura d'autres augmentations en janvier, d'autres encore en février, si bien que ces sociétés ont augmenté leurs prix avant l'enquête Estey et ont continué de les augmenter après sa conclusion, en octobre 1974.

Entre-temps, les profits de ces sociétés se sont élevés à un rythme incroyable. En 1973, les profits de Stelco se montaient à \$87,684,000, ce qui représente une augmentation de 31 p. 100 par rapport aux profits de 1972 qui s'élevaient à \$67,089,000. Chez Dofasco, les profits étaient de \$52,541,000, soit une augmentation de 45.5 p. 100 par rapport aux profits de 1972, de l'ordre de \$36,127,000. Quant à Algoma, en 1973 ses profits se montaient à \$28,556,000, ce qui représente une augmentation de 55 p. 100 par rapport aux profits de 1972 qui étaient de \$18,441,000.

Ainsi 1973 fut pour ces trois sociétés une année exceptionnelle et, en 1974, les profits, de la même façon, se sont élevés de façon astronomique. Au cours des neuf premiers mois de 1974, les profits de Stelco ont augmenté de 31.3 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Quant à Algoma, au cours des neuf premiers mois de 1974, ses profits accusaient une augmentation de 121 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente. Nous pouvons donc constater que les profits, comme les prix, ont augmenté.

Ce qui me préoccupe, c'est que le mandat de l'enquête Estey était si limité que les conclusions du juge en sont suspectes. Tout d'abord, il ne pouvait examiner les augmentations de prix que de mai à octobre, ce qui laissait de côté les augmentations dont j'ai parlé, de janvier à mai 1974, et, de la même façon, depuis octobre 1974. Le juge a bien constaté que les prix étaient fixés en fonction d'une direction, mais encore une fois cette question dépassait son mandat.

Le fait est que la production d'acier brut est, pour 80 p. 100, contrôlée par seulement trois sociétés. Estey a observé qu'il n'existait pas dans l'industrie de l'acier de concurrence réelle, mais que l'on suivait les prix fixés par Stelco. Je me demande pourquoi il n'y a pas eu d'enquête complète sur ces pratiques.

De plus, le juge n'a pas parlé—parce que ce n'est pas dans son mandat—d'exiger des sociétés prises individuellement d'établir une méthode uniforme de calcul des marges de bénéfices bruts permettant de faire des comparaisons valables. Le point le plus important et le plus significatif que le juge a fait ressortir, semble-t-il, est le suivant:

... à l'avenir, toute majoration de prix devrait être directement liée à l'augmentation des coûts de revient, autrement les marges de bénéfice obtenues habituellement dans l'industrie seront excessives ...

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. Le temps de parole de l'honorable représentant est écoulé.

[Français]

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce):** Madame le président, comme le ministre l'a déclaré à la Chambre le 26 novembre 1974, le mandat était très étendu. Le gouvernement était des plus désireux d'obtenir une rapide évaluation des marges de profit de l'industrie du fer et de l'acier. Un prolongement du mandat aurait allongé l'enquête, retardant par le fait même une action gouvernementale qui aurait pu être nécessaire.

[Traduction]

Peut-être que la conclusion du juge Estey a été mal interprétée. Il n'a pas affirmé que toute hausse future de

### L'ajournement

prix non liée à la hausse du prix de revient serait exagérée. Il a déclaré:

Les producteurs d'acier ont maintenant établi une structure générale des prix assurant des bénéfices semblables ou proches des niveaux élevés atteints dans cette industrie ces dernières années. Pour éviter que les gains des aciéries ne dépassent les niveaux atteints au cours des périodes de prospérité, les hausses futures de prix devraient refléter fidèlement les augmentations réelles des coûts; autrement, les bénéfices excéderaient les gains ordinaires de l'industrie.

### LES POIDS ET MESURES—L'OPPORTUNITÉ D'UNE AIDE AUX CONSEILS SCOLAIRES EN PRÉVISION DE L'ADOPTION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Madame l'Orateur, j'ai soulevé le 19 décembre une question sur le programme d'implantation du système métrique au Canada. Je tiens à féliciter le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gillespie) des différentes mesures qui ont été prises et de la quantité et de la clarté des documents qui ont été préparés pour expliquer ce changement et ce programme aux Canadiens.

Ce programme a suscité un intérêt considérable dans la circonscription que je représente, mais il y a un aspect qui est négligé, selon moi. Je pense aux institutions d'enseignement et au coût de leur conversion éventuelle au système métrique. Je songe à la collaboration qu'on n'a pas réussi à établir entre le ministère de l'Industrie et du Commerce et le Secrétariat d'État qui est chargé des programmes d'aide à l'éducation du gouvernement fédéral, programmes qui s'appliquent et s'étendent à de nombreux domaines dans notre pays. La collaboration serait ici très utile.

C'est une chose de dire aux grandes industries que leurs bénéfices vont augmenter, que leurs ventes vont s'améliorer et que leur situation commerciale sera meilleure comparée aux autres pays si elles font la conversion, mais on ne peut offrir ce genre de stimulant aux commissions scolaires des provinces.

A cause de l'inflation, les commissions scolaires se débattent contre des dépenses qui s'accroissent rapidement, sans avoir les moyens de maintenir les normes d'éducation qu'elles sont parvenues à établir jusqu'ici. Je voudrais savoir si des entretiens ont eu lieu avec les ministres de l'Éducation des diverses provinces au sujet des calendriers proposés pour l'implantation du système métrique. Si le gouvernement fédéral n'assume pas une plus grande part des frais, l'application du programme se fera inégalement dans le pays et, je le crains, dans les divers districts scolaires de chacune des provinces.

Le programme d'implantation du système métrique est d'envergure nationale, mais l'éducation est un domaine de compétence provinciale. Il y a eu des occasions où le gouvernement fédéral a collaboré dans le domaine de l'éducation, que ce soit à l'égard de la formation professionnelle ou du programme de bilinguisme et de biculturalisme. Il est malheureux que le ministère de l'Industrie et du Commerce soit seul chargé de tout ce programme pour le moment, mais, s'il veut que les choses se continuent de cette façon, le ministre doit être disposé à discuter avec les gouvernements des provinces et à envisager la création d'un programme de soutien visant à réaliser l'implantation du système métrique dans les écoles canadiennes.